

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 1 723 040 Euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 NOVEMBRE 2011

EXTRAIT

L'an deux mil onze, et le dix-sept novembre, à 15 heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sis au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Amadou RAIMI, l'Assemblée désigne Monsieur Alain PONS en qualité de Président de Séance.

Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Actionnaire présent, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Amaury de BEAUVOIR est désigné Secrétaire de la Séance.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué à l'Assemblée est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation des Actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2011,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- les Statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi et les Règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions requises.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

-
- Nomination de nouveaux Administrateurs,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs :

- Monsieur José-Luis GARCIA, demeurant 6 allée des Châtaigniers – BP 27 – 95390 SAINT PRIX, en remplacement de Monsieur Amadou RAIMI, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2015,
- Monsieur Frédéric MOULIN, demeurant 2 avenue de Brimont – 78400 CHATOU, en remplacement de Monsieur Jean-Marc LUMET, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 17 novembre 2011.

Le Président du Conseil d'Administration



